

Conseil scientifique du comité de bassin

BRÈVE

réunion du jeudi 16 juin 2022

Les exposés présentés lors des auditions publiques sont téléchargeables en cliquant sur le nom de l'intervenant. Les vidéos des exposés et l'avis du conseil scientifique seront mis en ligne prochainement sur la [page Internet du CS](#).

Le matin, une seule des deux auditions initialement prévues sur la santé unique a pu avoir lieu, du fait de fortes perturbations techniques. [Isabelle BALDI](#) a présenté les **résultats de l'expertise collective** (analyse critique de la littérature scientifique existante en vue d'éclairer la décision en santé publique) réalisée par un groupe pluridisciplinaire **de l'INSERM** et présentée publiquement en juin 2021, [sur les liens entre pesticides et santé](#). Elle fait suite à une première expertise collective présentée en 2013 (certains chapitres n'ont pas été repris dans l'expertise de 2021 et leurs résultats ne sont pas remis en cause) sur le même sujet.

Cette expertise se focalise sur les professionnels (agriculteurs, producteurs de produits, épandeurs...) et sur les fœtus et jeunes enfants. **Elle cherche à identifier le niveau de présomption (fort, moyen ou faible) entre certaines maladies et certaines substances actives grâce à une analyse des études disponibles au niveau international.** Plus de 5300 publications ont été analysées.

En termes de résultats, en plus des lymphomes non hodgkiniens, des myélomes multiples, du cancer de la prostate et de la maladie de Parkinson, qui faisaient déjà l'objet de présomptions fortes d'impact sur la santé en 2013, les troubles cognitifs (mémoire, attention...), les bronchopneumopathies et les bronchites chroniques ressortent également avec de fortes présomptions de lien avec les expositions aux pesticides. Les leucémies, tumeurs cérébrales, les cancers du sein, du rein et de la vessie, les sarcomes des tissus mous, l'anxiété/dépression, des pathologies thyroïdiennes, l'asthme, les sifflements et d'autres troubles respiratoires ont été classés avec une présomption de niveau moyen concernant le lien avec les expositions aux pesticides.

Chez l'enfant, ressortent avec une présomption forte de lien avec les pesticides : la leucémie liée à l'exposition de la mère pendant la grossesse, les tumeurs cérébrales, les troubles du comportement de type internalisé, des altérations des capacités motrices et sensorielles et des malformations congénitales ; avec un lien de présomption moyen : la leucémie liée à l'exposition préalable du père, des troubles autistiques, des altérations des capacités motrices, des morts fœtales et des lymphomes malins non hodgkiniens.

Entre autres données alimentant cette expertise, la cohorte française AGRICAN de 150 000 personnes suivie depuis 2005 a permis de montrer **les tâches associées à des élévations de risque**. A titre d'exemple la désinfection des bâtiments d'élevage, l'application de pesticides à des animaux, le traitement de semences et l'application de produits phytopharmaceutiques sur certaines cultures ont été associés à des myélomes multiples. La connaissance a aussi progressé sur la manière dont certaines substances, dont le glyphosate, agissent sur le corps (perturbations hormonales, du fonctionnement mitochondrial des cellules, etc.). **Les données ont permis d'établir**

un système pour la reconnaissance en maladies professionnelles de plusieurs maladies en lien avec les pesticides (parkinson, cancer de la prostate, lymphomes malins dont les myélomes multiples et les leucémies lymphoïdes chroniques...). Contrairement aux idées reçues, en milieu professionnel la contamination a beaucoup plus lieu par la peau (à 90%) que par les voies respiratoires.

Parmi les substances pour lesquelles des présomptions fortes d'impact sont identifiées, un certain nombre sont aujourd'hui interdites (DDT, lindane...), ce qui ne doit pas rassurer complètement sur la situation actuelle : cela montre avant tout que les effets d'une substance peuvent être très longs à émerger, et que les substances aujourd'hui considérées comme peu impactantes peuvent au fil du temps apparaître comme l'étant. On constate d'autre part que certaines substances perdurent très longtemps dans l'environnement ou encore que certains effets peuvent être intergénérationnels. Par ailleurs les métabolites (produits issus de la dégradation des molécules initiales) sont parfois plus impactants que les substances dont ils proviennent (glyphosate par exemple). Les échanges avec la salle ont également fait ressortir un point d'inquiétude : l'apparition récente de nanopesticides, dont il convient de se préoccuper dès à présent d'éventuels effets sur la santé en lien avec leurs particularités physicochimiques inédites : capacité à traverser les barrières biologiques...

L'après-midi a été consacrée aux dernières retouches à la version in extenso de l'avis sur les sols et l'eau, puis à un point d'information et quelques échanges sur l'enrichissement de la stratégie d'adaptation du bassin au changement climatique.

La prochaine réunion du conseil scientifique aura lieu le 27 octobre 2022.